

Le secrétaire de la Maison du roi face à l'émeute de la Comédie de Marseille (29 novembre 1772)

Marie Pajot-Tauzin

Université Paris-Sorbonne, Centre Roland Mousnier UMR 8596

Le 29 novembre 1772, une émeute éclate au cours d'une représentation à la Comédie de Marseille. Le comte de Saint-Florentin, secrétaire de la Maison du roi en charge des spectacles, en est saisi et met en route la machine politique et administrative nationale mais aussi locale, dans le contexte de la réforme du Chancelier Maupeou.

On 29th of November 1772, a riot bursts in the parterre during a performance in the comedy in the city of Marseille. The comte de Saint-Florentin, secretary of the Maison du Roi, in charge with theatrical performances is submitted and starts the national but also local political and administrative treatments, in the context of the reform of Chancellor Maupeou.

Le secrétaire de la Maison du roi face à l'émeute de la Comédie de Marseille (29 novembre 1772)

Le 29 novembre 1772, fut programmée, à la Comédie de Marseille, une représentation d'un opéra-ballet, *Zémire et Azor* d'André Grétry. Elle donna lieu à l'une des plus violentes émeutes de l'histoire de la ville au XVIII^e siècle. Tombée dans un oubli presque total, elle suscita quelques écrits au moment des faits, pour la plupart d'origine locale et au contenu fragmentaire. Il faut noter cependant une notable exception : les minutes conservées dans les registres de correspondance du secrétaire d'Etat de la Maison du roi, Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière. Si les sources provençales sont peu connues, les lettres du secrétariat d'État de la Maison du roi, au départ et à l'arrivée, aujourd'hui conservées dans la série O¹ des Archives nationales, sont à ce jour inédites.

Dans un premier temps, cet article propose de mettre en lumière les événements, en particulier à partir de la correspondance du ministre, mais aussi des documents fragmentaires conservés dans divers dépôts, pour tenter ensuite d'expliquer leur origine et leur déroulement, avant d'interpréter les réactions de l'autorité royale en fonction du contexte politique local mais aussi national. Cette étude doit permettre de faire découvrir un aspect de la tutelle versaillaise sur les scènes de province, et au-delà, sur les villes de province à la fin du règne de Louis XV. La France de l'Ancien Régime offre en effet un cadre idéal pour l'étude de la répartition des compétences, c'est-à-dire ici des pouvoirs, entre le centre, Paris-Versailles et les périphéries provinciales. Cadre idéal, non seulement parce que bien des provinces, telle la Provence, sont très éloignées de Paris à l'échelle des moyens de communication du XVIII^e siècle, mais aussi parce que, partout dans le royaume, le paysage institutionnel se caractérise par une superposition d'autorités juridiques, politiques et administratives. Cela crée bien des complexités dans les relations entre le centre et la périphérie, et interdit de l'envisager sous l'angle réducteur de la subordination. Plus encore qu'aujourd'hui, cette France d'Ancien Régime fait figure de « mille-feuilles », encore que la métaphore, si elle donne une bonne idée de l'effet d'empilement, suggère mal, par son bel ordonnancement vertical, les effets de chevauchement et de concurrence entre les acteurs compétents.

L'ÉMEUTE DU 29 NOVEMBRE 1772

État des sources et des travaux historiques

L'émeute ne fut relatée que dans des sources contemporaines très limitées. Aux Archives municipales de Marseille, sont conservés deux comptes rendus des événements émanant de l'autorité municipale de Marseille et un autre l'est à la Bibliothèque nationale de France dans le *Journal de nouvelles fournies par le marquis d'Albertas*, premier Président du Conseil supérieur d'Aix¹. Ces documents reprennent en détail les faits. Les autres sources sont la *Gazette* de Paris des 11 et 14 décembre 1772² et des *Affiches et annonces de la Franche Comté*³, périodique qui reçut en la personne de son rédacteur Monsieur de La Corée, un avertissement du ministre, le 6 janvier 1773,

¹Archives municipales de Marseille [désormais AMM], BB 370, f°77 et 78 ; Bibliothèque nationale de France [désormais BNF], n.a.fr. 4388 [microfilm MF 16884].

²*Gazette*, Paris, 11 et 14 décembre 1772, n°99 et 100, p. 456 et 460.

³Archives Nationales de France [désormais AN], O¹* 469, f° 13.

pour avoir traité l'événement d'une manière « *infidèle et outrageante (pour le maire et les échevins de Marseille)* »⁴. Les quelques sources judiciaires et administratives, quant à elles, n'ont jamais fait l'objet d'études détaillées. L'émeute fut certes comptée parmi les nombreux événements insurrectionnels de cette deuxième moitié du règne de Louis XV⁵ mais sans qu'une place à part ne lui soit jamais accordée, ni qu'une attention particulière ne lui soit témoignée. La seule source complète, émanant de l'autorité royale, dont nous disposons est l'échange de correspondance qui eu lieu du 15 décembre 1772 au 27 février 1773⁶, entre les autorités locales en Provence et le secrétaire de la Maison du roi, Saint-Florentin.

Paradoxalement, les recherches menées sur les mouvements de parterre dans les théâtres du XVIII^e siècle au cours des dernières décennies du XX^e et au début du XXI^e siècle, n'ont jamais fait référence directement à cet événement et si elles en ont eu connaissance, le caractère fragmentaire des sources a probablement dissuadé les historiens de s'y intéresser en l'absence de connaissance de la correspondance du secrétariat de la Maison du roi, qui révèle la signification de cette affaire. Si l'article « Le Théâtre à Marseille » d'Eugène Guinot paru dans la *Revue de Paris* en 1835, est la seule recherche historique consacrée proprement à cette émeute⁷, en revanche, ni Jeffrey S. Ravel⁸, ni Martine de Rougemont⁹, dans leurs études respectives, au demeurant particulièrement riches en références événementielles, n'y font la moindre allusion ; pas plus que les histoires de Marseille publiées récemment ne lui accordent une place particulière. La seule étude contemporaine à y consacrer quelques pages est la thèse de droit de Jahiel Ruffier-Meray-Coucourde sur les théâtres de Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles¹⁰.

C'est donc un événement habituellement éclipsé dont il faut rendre compte ici, en recoupant toute la documentation disponible, en particulier les sources locales et la correspondance ministérielle, qui concordent assez bien dans l'ensemble, si ce n'est sur la durée de l'événement et sur le nombre des victimes, largement minorés par le marquis d'Albertas.

Les faits

Le premier dimanche de l'Avent 1772, soit le 29 novembre, en matinée, la Comédie de Marseille, programma une représentation d'un opéra-ballet en quatre actes, *Zémire et Azor*¹¹, une œuvre composée par André Grétry, sur un livret de Jean François Marmontel, avec une chorégraphie de Gaëtan Vestris. *Zémire et Azor* s'inspire du conte La Belle et la Bête de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont¹².

⁴ *Ibid.*

⁵ Cent vingt à cent quarante « troubles » ont été recensés en Provence de 1770 à 1774 dans Edouard Baratier, *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1976, p. 373, et 308 « émotions » entre 1661 et 1789 pour Régis Bertrand, *La Provence des rois de France, 1481-1789*, Aix, PUP, 2012, p. 272.

⁶ AN, O^{1*} 468, f° 400 et 409v°, ainsi que O^{1*} 469, f° 13v°, f° 30v° et 71r°.

⁷ Eugène Guinot, « Le Théâtre à Marseille », *Revue de Paris*, t. 22, Paris, 1835, p. 263-272.

⁸ Jeffrey S. Ravel, *The Contested Parterre, Public Theater and French Political Culture 1680-1791*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1999.

⁹ Martine de Rougemont, *La Vie théâtrale en France au XVIII^e siècle*, Paris, Editions Champion, 2001.

¹⁰ Jahiel Ruffier-Meray-Coucourde, *Les Institutions théâtrale et lyrique en Provence et leurs rapports avec les théâtres privilégiés de Paris sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution 1660-1799*, thèse pour le doctorat en histoire du droit et des institutions, Aix en Provence, 2009.

¹¹ *Comédie Ballet en 4 actes et en vers, mêlée de chants et de danses, paroles de M. Marmontel et musique de M. Grétry*, Paris, Didot l'Ainé, 1774 ; Jean François Marmontel, *Œuvres complètes*, Paris, 1819-1820, 7 vol., t. V, p. 552-585.

¹² BNF, NAF 4388 [MF 16884], p. 1314

D'après les récits des contemporains¹³, les violences étaient prévisibles. Dès la veille, au moment de l'annonce habituelle du prochain spectacle à la Comédie, une opposition s'est manifestée à la programmation de cet ouvrage, allant jusqu'à réclamer sa déprogrammation et le choix d'une autre œuvre appartenant à un autre genre : *Le Comte de Warwick*, une tragédie à succès de Jean François de La Harpe¹⁴. Il apparaissait que la programmation de *Zémire et Azor* aurait été demandée, voire exigée par la marquise d'Albertas, femme du premier président du conseil supérieur d'Aix. Néanmoins, les autorités municipales de Marseille avaient imposé son maintien y compris après une demande de retrait présentée par la Comédie aux échevins, à quelques heures du spectacle et suite aux menaces reçues¹⁵. Des affiches portant l'inscription « Aujourd'hui dimanche 29 novembre, par ordre supérieur, Zémire et Azor » furent apposées dans les lieux publics et particulièrement sur la Cannebière. Avant même l'heure du spectacle, des attroupements eurent lieu, en particulier au Jeu de Paume de la rue d'Aubagne¹⁶.

Dès l'ouverture des portes, vers 16 heures 30, un nombre particulièrement élevé de spectateurs se présenta et la tension était palpable. Pendant près d'une heure trente, les esprits s'échauffèrent et s'excitèrent en entonnant des noëls dont les couplets étaient tournés contre le chancelier Maupeou et sa réforme judiciaire, mais aussi contre le président d'Albertas et son épouse. Le jeune François David Justinien Rémuzat¹⁷, notable marseillais et fils d'un ancien premier échevin de Marseille, empêcha le spectacle de commencer à 18 heures et réclama une fois de plus la déprogrammation de l'œuvre et son remplacement par une autre, quelle qu'elle soit¹⁸. Les échevins absents de la loge municipale furent prévenus. Ils avaient envoyé depuis le début de l'après-midi dans les alentours du théâtre, puis dans les locaux eux-mêmes, une garde triplée par rapport à l'habitude, avec pour mission de maintenir le calme, voire de le ramener¹⁹. Elle ne réussit pas par sa seule autorité. Devant la tournure incontrôlable des événements, les quatre échevins décidèrent de s'appuyer sur la troupe que le comte de Pilles, gouverneur-viguier de Marseille leur envoya. Un détachement fut réquisitionné auprès du bailli de Glandèves²⁰. Les quatre échevins arrivèrent en premier à la Comédie, mais ne réussirent pas non plus à calmer le parterre. Le corps armé fut donc introduit à l'intérieur du théâtre. À l'issue d'une intervention menée dans la violence et la confusion, on compta, selon les sources, une centaine de blessés par balles et armes blanches²¹. Plusieurs décédèrent des blessures reçues dans les heures et les jours qui suivirent, sans qu'on puisse établir un bilan certain des victimes directes de l'émeute et de sa répression - les causes de décès n'ont pas été mentionnées dans les registres de sépulture des paroisses de Marseille en 1772. Le jeune Rémuzat fut probablement la première victime, mais non la seule. Les courriers officiels évoquèrent un capitaine de vaisseau hollandais. Par la suite, une polémique s'établit concernant le nombre exact des victimes : probablement 12 à 15 d'après les diverses sources²².

¹³ *Ibid.* et AMM, FF213.

¹⁴ BNF, NAF 4388 [MF 16884], p. 1314 et E. Guinot, « Le Théâtre à Marseille », art. cit. p. 264-265

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ AMM, FF213.

¹⁸ Les changements de programme à la dernière minute n'étaient pas rares au XVIII^e siècle puisque les œuvres étaient jouées par des troupes à demeure.

¹⁹ *Gazette*, Paris, 11 et 14 décembre 1772, n°99 et 100, p. 456 et 460, ainsi que BNF, NAF 4388 [MF 16884], p. 1314

²⁰ AMM, BB 370, f°78v°.

²¹ AMM, FF213 et 370, f°78v° et E. Guinot, « Le Théâtre à Marseille », art. cit. p. 268.

²² *Ibid.* et *Gazette*, Paris, 11 et 14 décembre 1772, n°99 et 100, p. 456 et 460.

Les autorités locales réagirent très vite et, dans les jours suivants, le calme fut rétabli. Les échevins de Marseille furent les premiers à avoir écrit et informé des événements l'autorité centrale monarchique. Ils envoyèrent, au cours des huit jours suivant les faits, quatre courriers d'information sur l'émeute ainsi que sur sa répression et son traitement judiciaire²³. Ils furent suivis par le comte de Pilles, gouverneur-viguière de Marseille, le marquis de Rochechouart, commandant en chef de Provence et lieutenant général des armées du roi, André Marc Antoine de Joannis, procureur général du conseil supérieur d'Aix, chargé des poursuites et d'Antoine Jean-Baptiste Robert Auget, baron de Montyon, intendant d'Aix²⁴. Versailles, en la personne du secrétaire de la Maison du roi, Saint-Florentin, adressa en retour six courriers en 1772 et quatre au début de l'année 1773. Ils commencent le mardi 15 décembre 1772, soit seize jours après les événements, pour finir le 27 février 1773²⁵, soit quatre-vingt-dix jours après l'émeute. En moins de trois mois, l'enquête est diligentée et un arrêt du conseil supérieur d'Aix prononcé. Il s'agit pour le moins d'une affaire rapidement expédiée. Malheureusement, le conseil supérieur d'Aix dut se contenter d'une réquisition « vers des tiers ». François David Justinien Rémuzat, un des premiers morts, fut accusé d'être l'instigateur de l'émeute, malgré l'intervention de sa famille en tant que partie civile dans l'action judiciaire²⁶.

ÉMEUTE DE PARTERRE OU ÉPISODE SANGLANTE DE LA RÉFORME MAUPEOU ?

La Comédie de Marseille

Si l'on veut comprendre l'origine et le déroulement dramatique de ces événements, il convient de rappeler le contexte local et national de la représentation du 29 novembre 1772. En partant de ce qui est clairement établi, c'est-à-dire la programmation théâtrale en elle-même et son lieu de représentation, on peut déjà faire quelques constatations.

La « Comédie » n'était pas une création récente. Sa fondation remontait à 1685, date à laquelle Jean-Baptiste Lully avait, pour la première fois, accepté de concéder le privilège dont il jouissait sur l'art lyrique²⁷, faisant de Marseille la première ville de province dotée d'un opéra. À partir de 1750, le nombre de représentations augmenta continuellement et l'on ne fit plus relâche que deux jours par semaine. On y jouait, en alternance, des opéras, genre favori des Marseillais, des tragédies et des comédies. Le répertoire consistait en des compositions parisiennes à succès, mais aussi en des œuvres de composition locale²⁸. Marseille possédait donc un centre musical particulièrement vivant, complémentaire de « l'Opéra » de sa voisine Aix, qui ne fonctionnait qu'en hiver, un à deux jours par semaine. Les Aixois, particulièrement la noblesse, fréquentaient le théâtre à Marseille, ce qui donnait lieu régulièrement à des bagarres entre les habitants de Marseille et d'Aix²⁹. La Comédie de Marseille avait d'ailleurs la réputation d'être autant un temple de culture qu'un « centre de conversations, de transactions et d'intrigues amoureuse. On y discutait les faits politiques, on y lisait les lettres de Paris et les nouvelles à la main³⁰ ». Mais,

²³ AN, O¹* 468, f° 400r°-v°

²⁴ *Ibid.*

²⁵ AN, O¹* 468, f°400, 409v° et O¹* 469, f°13v°, 30v° et 71r°.

²⁶ AMM, FF188, f°165.

²⁷ Régis Bertrand, *Histoire d'une ville, Marseille*, Marseille, CRDP, 2012, p. 120.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ E. Guinot, « Le Théâtre à Marseille », art. cit., p. 265

³⁰ *Ibid.*

quoique le lieu apparût comme un espace d'expression, parfois animée, de l'opinion publique marseillaise, ce seul cadre ne suffit pas à expliquer la violence de l'émeute de 1772.

Le cadre de l'émeute

Il ne faut pas non plus en chercher la cause du côté de la programmation de ce fameux dimanche. Bien qu'ami de Voltaire³¹, André Grétry n'a en aucun cas composé une œuvre polémique avec *Zémire et Azor*³². Créée devant la Cour à Fontainebleau un an auparavant, le 9 novembre 1771³³, puis reprise à la Comédie italienne à Paris, c'était notamment l'un des spectacles préférés de la Dauphine Marie Antoinette³⁴. De plus, il ne s'agissait pas de sa création à Marseille mais d'une reprise, l'ouvrage ayant déjà été donné quinze fois sur la même scène³⁵. La programmation de *Zémire et Azor*, en ce milieu d'après-midi de réjouissances du début de la période de l'Avent, n'aurait jamais dû provoquer une telle colère des spectateurs et encore moins un tel déchaînement de violences. De fait, nous ne sommes pas en face d'une simple émeute de parterre, comme en connaissaient régulièrement les salles de spectacle du royaume et que l'historiographie récente a fort bien analysée.

Il faut d'abord tenir compte du climat marseillais au sens large. La cité phocéenne était habituée aux manifestations bruyantes, voire aux émeutes. Rien que sous le ministère de Saint-Florentin, pas moins de 70 révoltes ont été dénombrées à Marseille³⁶, dont une au moins, celle de 1752, est remontée jusqu'au secrétariat de la Maison du roi³⁷, à l'instar de celle de 1772. Michel Vovelle parle d'ailleurs de « révoltes ponctuelles et sporadiques³⁸. » Et sur cette toile de fond, il faut ajouter l'élément déclencheur, à savoir le contexte politique du début des années 1770. C'est là en effet que réside la cause profonde des événements, au point d'ailleurs que le mécontentement populaire aurait pu s'exprimer dans un autre lieu public, à la faveur d'une autre manifestation collective. En effet, s'il est impossible de reconstituer les origines exactes de l'émeute, les faits relatés suffisent néanmoins à démontrer que le contexte politique, à la fois national et local, a joué un rôle déterminant. En 1772, le royaume était au lendemain de la grande réforme judiciaire du chancelier Maupeou, qui avait rencontré une vive opposition de la part des « anciens » parlementaires, en particulier en Provence.

Rappelons que, dans la province, Marseille, forte de son port et de ses 90 000 habitants jouait le rôle de capitale économique, quand Aix, quoique peuplée de 30 000 habitants seulement, tenait le rang de capitale administrative ; cette ville abritait traditionnellement le parlement, l'intendance et le commandement des armées du Roi. La principale originalité administrative de la Provence avait longtemps résidé dans le cumul, sans équivalent dans le reste du royaume, des fonctions d'intendant et de premier président du parlement par la même personne³⁹. Ce cumul était apparu en 1691, et les parlementaires, satisfaits de l'arrangement, avaient sollicité sa prolongation en 1704 et 1744, lors de deux successions de père en fils à la tête de la cour

³¹ Philippe Vendrix, *Grétry et l'Europe de l'Opéra comique*, Liège, Mardaga, 1992, p. 37.

³² Sophie Allera et Denis Reynaud, *La Belle et la Bête, Quatre métamorphoses, 1742-1779*, Saint Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne, 2002, p. 6-13

³³ François-René Tranchefort, *L'Opéra*, Paris, Edition du Seuil, 1983, p. 84.

³⁴ E. Guinot, « Le Théâtre à Marseille », art. cit., p. 265.

³⁵ *Gazette*, Paris, 14 décembre 1772, p.100, p. 460.

³⁶ Edouard Baratier, *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1976, p. 373 et suivantes

³⁷ AN, O¹* 447, f° 230 r°.

³⁸ Michel Vovelle cité dans R. Bertrand, *La Provence des Rois de France, 1481-1789*, Aix, PUP, 2012, p. 272.

³⁹ M. Vovelle, *Histoire d'Aix en Provence*, Aix, Edisud, 1977, p. 183.

souveraine⁴⁰. Mais, à la faveur de la réforme du chancelier Maupeou, les deux fonctions furent disjointes et attribuées à deux personnes distinctes⁴¹ : le baron de Montyon fut nommé à l'intendance⁴² et le marquis d'Albertas au parlement réformé, devenu conseil supérieur.

La réforme Maupeou à Marseille

L'ancestral parlement d'Aix fut particulièrement virulent à l'encontre de la réforme, allant jusqu'à appeler à des « séditions » pour renverser « le despote »⁴³. Rien de moins ! Bien qu'Aix au XVIII^e siècle soit présentée par Michel Vovelle et d'autres auteurs comme une « ville du Roi domestiquée⁴⁴ », son parlement figurait parmi « les plus remuantes des cours souveraines provinciales⁴⁵. » Cela se manifesta en 1771 par la résistance de Charles Jean Baptiste des Galois de La Tour, intendant et premier Président du Parlement d'Aix depuis 1744. Il fut rejoint dans son opposition, à partir du 23 février 1771, par le procureur général du parlement, Ripert de Monclar⁴⁶. Ce dernier prit l'initiative de réunir autour de lui les opposants à la réforme du chancelier Maupeou⁴⁷. Il ne se démarqua en rien des oppositions présentées par ses collègues des douze autres parlements de province. Ses arguments étaient identiques : refus de la mise en place d'un corps de fonctionnaire, conservation des anciennes prérogatives, etc⁴⁸. Dès le 11 mars 1771, le Parlement d'Aix adressa des remontrances au Roi. Il fit entendre son opposition à la réforme judiciaire du chancelier Maupeou.

Le lundi 30 septembre 1771, le Parlement fut convoqué en assemblée par lettre de cachet. Puis le commandant en chef des armées du roi, le marquis Jean Louis Roger de Rochechouart, en tant que représentant du souverain, fit procéder à l'enregistrement des arrêts du Conseil avec l'aide d'un commissaire choisi par le chancelier Maupeou, le maître des requêtes Lenoir. Des lettres d'exil furent remises aux parlementaires pour qu'ils quittent Aix et laissent siéger sereinement le nouveau conseil supérieur. Il fut constitué le 1^{er} octobre 1771 et installé le même jour, prêt à s'attaquer aux dossiers. Les parlementaires exilés furent tous remplacés par des membres de sa rivale, la Cour des Aides, y compris son premier président, qui fut rappelé à Versailles⁴⁹ et fut remplacé par son homologue de la cour des aides, le marquis d'Albertas, qui devint ainsi le chef du « nouveau Parlement Maupeou » – et le resta d'ailleurs jusqu'en 1775⁵⁰.

En peuplant la nouvelle juridiction de membres de la cour des aides, Maupeou, malgré sa répugnance naturelle pour ce genre de substitution, voulut de toute évidence exploiter l'hostilité naturelle qui opposait depuis longtemps les deux cours souveraines de Provence. Quoi qu'il en soit, le conseil supérieur d'Aix figura parmi la première moitié des conseils supérieurs mis en place le plus rapidement. Sur le moment, aucune manifestation notable de la population ne

⁴⁰ R. Bertrand, *La Provence des Rois de France, op.cit.*, p. 274.

⁴¹ Lucien Laugier, *Un ministère réformateur sous Louis XV, le Triumvirat (1770-1774)*, Paris, La Pensée Universelle, 1975, p. 105.

⁴² Louis Guimbaud, *Auget de Montyon, 1733-1820*, Paris, Emile-Paul Éditeur, 1909, 430 p.

⁴³ François-Xavier Emmanuelli, *Vivre à Marseille sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999, p. 275.

⁴⁴ M. Vovelle, *Histoire d'Aix en Provence, op. cit.*, p. 183.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 218.

⁴⁶ François-Xavier Emmanuelli, *Pouvoir royal et vie régionale en Provence au déclin de la monarchie*, thèse présentée devant l'Université d'Aix en Provence, 1971, Lille, Université de Lille III, 1974, p. 457-458.

⁴⁷ Monique Cubells, *La Provence des Lumières, les parlementaires d'Aix au XVIII^e siècle*, Aix, Maloine, 1984, p.177.

⁴⁸ Lucien Laugier, *Un ministère réformateur, op. cit.*, p. 105.

⁴⁹ M. Vovelle, *Histoire d'Aix en Provence, op. cit.*, p. 218.

⁵⁰ L. Laugier, *Un ministère réformateur, op. cit.*, p. 107.

troubla la réforme judiciaire, en particulier la rentrée des conseils supérieurs, pas plus à Aix que dans les autres capitales parlementaires. Et il ne fut plus question des anciens conseillers.

C'est pourtant dans ce contexte qu'il faut replacer l'émeute du parterre du 29 novembre 1772, puisqu'elle fut provoquée par le fait que la programmation du spectacle fut attribuée, par le parterre marseillais, à l'épouse du premier président du jeune conseil supérieur d'Aix. De toute évidence, le mécontentement du public visait, au-delà de cette femme, le tribunal lui-même, ses nouveaux membres et, en définitive, la monarchie elle-même, qui avait imposé cette réforme judiciaire et administrative. Par ailleurs, il n'est pas à exclure que la protestation ait aussi eu pour cible, certes secondaire, la municipalité. Il se trouve que l'édilité marseillaise, comme le reste de la Provence, avait échappé, pour l'essentiel, à la grande réforme municipale du contrôleur général des finances L'Averdy en 1764-1765⁵¹. Cependant, elle avait fait l'objet d'une réforme particulière, entrée en vigueur en 1767, et justifiée, aux yeux de la monarchie, par un déficit chronique et un endettement abyssal des finances urbaines. Ce remaniement de l'institution et du personnel municipal avait logiquement débouché sur une tentative de remise en ordre financière, qui était notamment passée par des coupes drastiques dans les dépenses et une forte hausse de la fiscalité. Après plusieurs années de cette politique de rigueur, les effets se faisaient incontestablement sentir : dans une lettre écrite dans le courant de l'année 1772, l'intendant Montyon décrivait Marseille comme une ville délabrée et écrasée de taxes, y compris sur les subsistances et les denrées de première nécessité⁵². Il est assez vraisemblable qu'une telle situation ne devait pas valoir une grande popularité aux édiles, qui, à défaut d'être physiquement présents à l'opéra ce jour-là, y disposaient du moins d'une loge officielle, qui manifestait leur présence symbolique. Du reste, cette loge était elle-même un objet de litige, avec Saint-Florentin cette fois, qui s'opposait à la volonté des échevins d'y faire installer un tapis aux armoiries de la ville⁵³.

LES RÉACTIONS MULTIFORMES DE L'AUTORITÉ ROYALE

Différentes échelles

L'émeute de la Comédie de Marseille est un bon révélateur du fonctionnement de la monarchie à la fin du règne de Louis XV. À plusieurs titres, elle permet de comprendre dans les faits, la tutelle royale en province. Si le règlement administratif et judiciaire fut relativement rapide sur place, en Provence, il n'a pas pu se réaliser sans la participation active des autorités administratives de Versailles.

En ce qui concerne le règlement administratif et judiciaire de cette émeute, nous apprenons beaucoup des différents échanges entre Versailles et Marseille ou Aix. La gravité des faits impliquait une remontée vers Versailles, vers le secrétaire de la Maison du roi, Saint-Florentin. Ce dernier intervint à la fois parce que Marseille faisait partie de ses attributions territoriales – la Provence faisait partie du quart du royaume dont il avait la charge comme l'un des quatre secrétaires d'État – et parce que l'émeute s'était déroulée dans le cadre d'une représentation théâtrale – son département exerçait une tutelle sur la scène au niveau du royaume tout entier. Dans l'état actuel de mes recherches, il est encore difficile de tracer les contours et la

⁵¹ Maurice Bordes, *La Réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application, 1764-1771*, Toulouse, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1968, p. 249-250 ; Maurice Bordes, *L'Administration provinciale et municipale en France au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1972, p. 310.

⁵² Marcel Courdurié, *La Dette des collectivités publiques de Marseille au XVIII^e siècle : du débat sur le prêt à intérêt au financement par l'emprunt*, [Marseille], Institut historique de Provence, [1974], p. 123 et 127.

⁵³ AN, O^{1*} 469.

nature exacte de cette compétence, mais celle-ci ne fait aucun doute à la lecture de l'abondante correspondance à son sujet.

À la lumière de ces sources, il est possible de se faire une idée de la manière dont Saint-Florentin a interprété les événements dramatiques de Marseille. La réaction de la tutelle royale apparaît d'une manière multiforme mais toujours avec un souci de grande rigueur dans l'ordre des préoccupations : d'abord, la garantie du retour à la paix civile, puis, presque simultanément, la recherche des responsables et leur punition. Si l'on observe avec précision la nature des échanges entre la tutelle royale et Marseille, plus que des ordres directs, on voit distribuer les bons ou les mauvais points à l'ensemble des acteurs locaux, en fonction de leur action mais aussi des relations plus ou moins amicales ou tendues qu'ils entretiennent avec le secrétaire d'État. Le registre de correspondance, dont les lettres sont classées et numérotées par ordre chronologique, permet de saisir l'ordre des préoccupations de Saint-Florentin. Les destinataires se succèdent selon le rang de rédaction des courriers, et non au hasard d'un rangement archivistique ultérieur. On peut donc ordonner les destinataires par ordre d'importance accordée ou de priorité retenue. Ainsi, les échevins de Marseille, bien qu'au centre de l'affaire, ne furent pas les premiers interlocuteurs de Versailles, malgré les diverses sollicitations qu'ils avaient adressées pour justifier la répression de l'émeute.

La répression

C'est le gouverneur-viguiier de Marseille, le comte de Pilles, qui fut le premier contact de Saint-Florentin. Il était en effet l'un des « hommes du Roi » en Provence et avait réagi très rapidement le 29 novembre 1772 en permettant aux échevins de faire usage de la troupe. Sans sa réquisition d'un bataillon du bailli de Provence, le retour au calme n'aurait pas été possible. C'est pourquoi Saint-Florentin le remercia et le félicita pour « l'activité et la prudence » de son action de répression et de remise en ordre de la ville, chose qui ne lui parut pas aisée, compte tenu de la violence qui s'était déployée⁵⁴. Dans un second temps, toujours dans une perspective de paix civile, Saint-Florentin s'adressa aux forces armées, en la personne du commandant en chef de Provence, lieutenant général des armées du roi, le marquis de Rochechouart. Ce qui démontre bien une nouvelle fois la préoccupation première de Saint-Florentin : le calme des populations. Mais la conclusion est ici que les autorités locales ayant rétabli le calme, une intervention n'était plus nécessaire, ni même un déplacement de troupes supplémentaires vers Marseille⁵⁵.

La justice

Après être intervenu auprès du gouverneur de Marseille et des forces militaires basées en Provence dans un but de maintien de l'ordre, Saint-Florentin entama traitement judiciaire de l'émeute. Il s'adressa au procureur récemment nommé au parlement réformé d'Aix, André Marc Antoine de Joannis pour l'inciter à apporter une réponse judiciaire rapide. L'enquête qu'il avait lui-même effectuée à Marseille n'avait pas permis de démêler l'écheveau des responsabilités dans le déclenchement et le déroulement l'émeute. La tutelle royale dut s'en contenter. La correspondance échangée avec Joannis rappelait d'ailleurs à quel point la paix civile était fragile à Marseille. Ainsi, au cours d'un des échanges, il fut question d'un soldat tué pendant le séjour de Joannis à Marseille. Néanmoins, Saint-Florentin encourageait le conseil supérieur d'Aix à rendre la justice avec sévérité pour ramener le calme. Il insistait particulièrement sur la nécessité de faire

⁵⁴ AN, O¹* 468, f° 400...sq.

⁵⁵ *Ibid.*

un exemple pour l'avenir⁵⁶ et semblait partager la perplexité du procureur devant la difficulté d'identifier les véritables coupables, ou en tout cas les instigateurs directs de ces violences⁵⁷. Le ministre se montre particulièrement élogieux à l'égard de l'action du conseil supérieur d'Aix.

L'intendant et la municipalité

Une fois ces deux étapes franchies par la tutelle royale, le retour à la paix civile et la recherche des responsabilités directes, Saint-Florentin fut beaucoup moins prolix avec un autre personnage important d'Aix⁵⁸ : l'intendant Montyon, qui, on l'a dit, était notoirement hostile à la réforme Maupeou. Saint-Florentin, quant à lui, soutenait celle-ci, à la fois par conviction et par fidélité à la personne de Louis XV. Montyon fut déplacé, quelques mois plus tard, à l'intendance de La Rochelle⁵⁹ et remplacé par Gabriel Senac de Meilhan⁶⁰. Dans les semaines suivant l'émeute, les échanges entre le ministre et l'intendant furent de simple convenance et n'eurent aucune portée : il était visible que Saint-Florentin ne comptait pas l'intendant Montyon parmi ses alliés ou ses fidèles.

D'autre part, Saint-Florentin porta un jugement sévère sur la municipalité de Marseille. À ses yeux, elle avait mis une partie de la journée à prendre la mesure de la situation. Elle n'avait pas su agir au bon moment pour éviter le pire et s'était révélée incapable d'apaiser les émeutiers, d'une manière ou d'une autre⁶¹. Il lui reprocha même de ne pas avoir pris les précautions élémentaires en pareil cas pour éviter un drame. Dans un contexte où le ministre n'avait sans doute pas une excellente opinion des édiles marseillais, à cause de l'affaire du tapis de la loge, l'émeute survenue à l'opéra fut le prétexte à un sévère rappel à l'ordre. Saint-Florentin donna une leçon de politique et de gestion de foule à ses correspondants, tout en leur demandant solennellement de veiller avec le plus grand soin au maintien du calme dans leur ville.

Une complexe et difficile tutelle royale

L'ordre dans lequel la tutelle royale est intervenue auprès des autorités locales – gouverneur-viguiier de Marseille, commandant en chef de Provence, procureur du conseil supérieur d'Aix, intendant, municipalité – fait aussi apparaître les grands absents, ceux que le secrétaire de la Maison du roi ne contacta pas, quoiqu'ils aient été des « hommes du Roi » de premier plan dans la province, en principe concernés au premier chef par la retour à l'ordre public : Camille Louis de Lorraine Prince de Marsan, gouverneur de Provence, le marquis de Brancas, lieutenant général du Pays et Comté de Provence, et le marquis Jean Baptiste d'Albertas, premier président du conseil supérieur d'Aix. Aucun échange n'apparaît dans les registres de correspondance de la Maison du roi. Les Archives municipales de Marseille conservent des courriers adressés par ces trois mêmes personnalités aux échevins de Marseille environ un mois après l'émeute, mais aucune de ces lettres ne trahit d'échanges avec la tutelle royale à Versailles. On ignore donc précisément la raison de cette absence et on ne peut qu'échafauder des hypothèses d'ordre pratique ou liées au contexte de la réforme Maupeou.

Selon les époques et les personnalités, le gouverneur, le lieutenant général et l'intendant résidaient dans leur province ou au contraire estimaient mieux la servir en résidant à Versailles

⁵⁶ AN, O¹* 469, f° 30 v°.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Louis Guimbaud, *Auget de Montyon...*, *op. cit.*, p. 145.

⁶⁰ F.-X. Emmanuelli, *Pouvoir royal et vie régionale...*, *op. cit.*, p. 412-413.

⁶¹ AN, O¹* 468, f° 409 v°

près du Roi. Les sources dont nous disposons aujourd'hui ne nous permettent pas de localiser avec précision les trois « absents » de la correspondance avec Saint-Florentin. Peut-être étaient-ils absents de Marseille ou d'Aix au moment des faits. Cela expliquerait leur non-intervention dans le règlement de l'émeute, alors qu'elle était susceptible de relever de leurs compétences. On peut aussi rattacher les trois personnalités citées à la réforme Maupeou. Le prince de Marsan fit partie des commissaires qui avaient mis en place quelques mois plus tôt le parlement réformé d'Aix. Le marquis d'Albertas le présidait, quant au marquis de Brancas, il n'est pas véritablement apparu dans la réforme Maupeou en Provence. Le fonctionnement de la monarchie reposait au quotidien sur un rapport de confiance. Dans ces conditions, il était logique que Saint-Florentin se soit adressé en priorité aux hommes sur lesquels il savait pouvoir s'appuyer pour régler une émeute et maintenir la paix civile dans une province à la fois éloignée géographiquement du centre versaillais, et dans une certaine mesure politiquement, compte tenu de la résistance à la réforme parlementaire Maupeou.

Si l'on tire une leçon générale de ces événements, on s'aperçoit que les préoccupations de Saint-Florentin, développées dans sa correspondance avec les représentants du roi en Provence et avec les échevins de la ville de Marseille, mettent clairement en évidence les difficultés de la tutelle royale à exercer efficacement son autorité sur un territoire aussi éloigné que la Provence. Cette émeute met en lumière les difficultés quotidiennes de la tutelle royale. Certes, du fait de la complexité des relations personnelles et institutionnelles, il est difficile pour l'historien de retracer toutes les intentions du ministre, à l'heure où il doit favoriser le retour à l'ordre, tout en tenant compte de la situation tendue.

En particulier, son interprétation exacte de l'événement reste un mystère, car elle n'est jamais abordée directement dans ses lettres, quel qu'en soit le destinataire. Certes, pour autant qu'on puisse en juger, Saint-Florentin semble bien avoir considéré l'émeute du 29 novembre 1772 comme un événement politique provençal, et nullement comme un incident théâtral marseillais. Malgré ou à cause de cette analyse, il semble ne pas avoir voulu formuler, et encore moins éclaircir cette interprétation. Face à l'absence de coupables identifiés, il donne le sentiment de la fatalité, mais peut-être juge-t-il préférable de ne pas approfondir une affaire qui pourrait remettre en cause le retour à la paix civile. On sait d'ailleurs que Saint-Florentin était connu et apprécié pour son esprit de modération et sa forte capacité de conciliation⁶².

Les événements du 29 novembre 1772 ont bénéficié de toute l'attention de Saint-Florentin en tant que secrétaire de la Maison du roi et le règlement de la crise peut être envisagé comme un succès pour la monarchie : le ministre a accompagné le retour à l'ordre à Marseille et le conseil supérieur a continué de fonctionner sans encombre à Aix. Il y aura certes de nouvelles violences à la Comédie de Marseille, le 12 janvier 1774, mais elles impliqueront cette fois un régiment royal, dans un contexte beaucoup plus banal. On sait en effet que les militaires étaient d'habituels fauteurs de troubles dans les salles de spectacle et étaient régulièrement impliqués dans les émeutes de parterre⁶³.

Mais, si l'on admet que la réforme Maupeou était au cœur de notre événement, on peut aussi considérer que c'est la restauration des anciens parlementaires par Louis XVI qui constitua le véritable règlement de l'émeute du 29 novembre 1772. En 1775, le marquis Jean Louis Roger de Rochechouart, commandant en chef des armées du Roi restaura l'ancien Parlement d'Aix, après avoir été l'artisan de son exil en 1771. Et le 12 janvier 1775, des Galois de La Tour retrouva

⁶² D'après le portrait moral donné par Marcel Baudot, « Un ministre champenois méconnu : le comte de Saint Florentin, secrétaire d'Etat et ministre de Louis XV durant cinquante ans », *Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes*, Reims, 1970, p. 45-65.

⁶³ J. S. Ravel, *The Contested Parterre...*, op. cit., p. 161-190.

la présidence de la cour souveraine restaurée, qu'il cumula à nouveau avec l'intendance de la province.

Marie Pajot-Tauzin

Thèse : la Tutelle du comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat de la Maison du roi, sur les spectacles en France de 1749 à 1775, sous la direction de Reynald Abad.

Résumé : le comte de Saint-Florentin a exercé la tutelle royale dans le domaine des spectacles en France de 1749 à 1775. Grâce à sa correspondance officielle, nous pouvons étudier le lien véritable qui existait entre le monde de l'administration royale et celui des spectacles : évolution décisive des compétences en matière de scène du secrétariat de la Maison du roi vers un « ministère de la culture » dont l'influence réelle semble en faveur du pouvoir.